

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
Sous-Comité juridique**

Transcription non éditée

837^e séance

Jeudi 7 avril 2011, à 15 heures
Vienne

Président : M. A. Talebzadeh (République islamique d'Iran)

La séance est ouverte à 15 h 17.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs les ambassadeurs, Mesdames et Messieurs, bonjour. Je déclare ouverte cette 837^e réunion du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Nous continuerons cette après-midi et conclurons l'examen du point 12 de l'ordre du jour, "Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquante-et-unième réunion du Sous-Comité juridique".

Nous continuerons ensuite l'adoption du rapport du Sous-Comité.

Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquante-et-unième session du Sous-Comité juridique (point 12 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs les délégués, je vous propose donc maintenant de continuer et conclure l'examen du point 12 de l'ordre du jour, "Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquante-et-unième session du Sous-Comité juridique".

Il n'y a pas, à ma connaissance, de délégation désirant s'exprimer au titre de ce point.

Y a-t-il cependant, je me dois de le demander, des délégations désirant s'exprimer ? On m'indique que le représentant de la Colombie, au nom du GRULAC, veut prendre la parole. Monsieur, vous avez la parole.

AMB. M. PADILLA DE LÉON (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Le GRULAC, Monsieur le Président, a suivi avec attention les interventions faites ici par les différents États sur la nécessité ou l'opportunité de modifier la longueur des sessions du Sous-Comité juridique du CUPEA.

Nous pensons qu'il est nécessaire de préciser les points suivants à ce sujet, Monsieur le Président. Tout d'abord, le GRULAC est convaincu, Monsieur le Président, de l'importance et de la valeur de notre Sous-Comité, du rôle qu'il a joué dans l'élaboration des différents instruments juridiques qui régissent les activités entreprises par de nombreux États dans l'espace extra-atmosphérique. Nous sommes également convaincus de sa pertinence en tant que plateforme de dialogue, de traitement des aspects juridiques liés à ces activités et notamment leur développement croissant.

Deuxième point, étant donné ce que je viens de dire, nous sommes d'avis, Monsieur le Président, que les travaux de notre Sous-Comité doivent être revus. L'objectif doit être de susciter l'intérêt quant au traitement des questions qui figurent à l'ordre du jour de notre Sous-Comité. Voilà ça c'était le deuxième point.

Troisième point maintenant, Monsieur le Président. Le GRULAC est d'avis qu'une réduction de la durée des sessions empêcherait ce Sous-

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



Comité d'améliorer l'obtention de résultats conformes à l'esprit du CUPEA. Nous pensons que nous devons engager une réflexion sur la contribution de ce Sous-Comité, un Sous-Comité qui doit être plus productif, plus efficace. Tous les États membres du CUPEA doivent participer à cet effort et le GRULAC y participe et y participera activement. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Je remercie l'Ambassadeur de la Colombie qui a pris la parole au nom du GRULAC. Merci pour cette déclaration, Monsieur. Y a-t-il d'autres délégations désirant s'exprimer au titre de ce point 12 ? Le Venezuela, vous avez demandé la parole ? Allez-y.

M. M. CASTILLO (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*]: Merci, Monsieur le Président. Ma délégation, Monsieur le Président, a indiqué en plénière que la question des débris spatiaux doit être traitée et que l'approche doit être juridique étant donné que le document qui a découlé des travaux du Sous-Comité scientifique et technique est un document, de par sa nature, purement technique. Le CUPEA est le forum idoine pour prendre en considération les préoccupations de tous les pays et examiner les Lignes directrices en matière de réduction des débris spatiaux au niveau de ce Sous-Comité aidera les pays qui, en parallèle, développent des activités dans ce domaine.

À l'heure actuelle, la tendance mondiale a pour but de promouvoir le développement durable et cette tendance nous oblige à prendre en considération ces lignes directrices, des lignes directrices qui doivent respecter les politiques environnementales de longue haleine et qui respecteront, qui seront conformes aux traités internationaux en matière d'environnement pour protéger l'environnement et l'atmosphère de notre planète, et garantir également le développement social, économique et culturel, et ce dans le respect de l'environnement. L'utilisation des ressources spatiales de l'orbite par les générations actuelles ne doit pas, bien sûr, hypothéquer l'avenir des générations à venir.

C'est la raison pour laquelle ma délégation est d'avis qu'il faut continuer de peaufiner les instruments existants, les Lignes directrices en matière de réduction des débris spatiaux notamment, et engager une analyse juridique nécessaire au niveau de ce Sous-Comité. L'absence de normes juridiquement contraignantes, le caractère vague de certaines dispositions, font que les pays qui ont traditionnellement ou qui traditionnellement utilisent cette ressource et technologie et ce sans contrôle, des pays qui

cherchent à limiter les possibilités des pays qui, et c'est justifiable, aspirent à utiliser l'espace pour harmoniser les conditions de vie de leurs populations, l'utilisent ou cherchent à l'utiliser.

L'analyse juridique des Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux serait une manière d'aborder la question au plus vite. L'objectif serait, bien sûr, de garantir la viabilité à long terme des activités spatiales. Nous pensons qu'il est quelque peu contradictoire que des initiatives de ce type ne soient pas favorisées alors qu'on sait pertinemment que les débris spatiaux sont la menace principale qui pèse sur le succès des missions qui sont engagées dans l'espace extra-atmosphérique. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Je remercie le représentant du Venezuela. Merci pour cette déclaration. Y a-t-il d'autres délégations désirant s'exprimer sur ce point ? Non. Nous en avons donc terminé avec l'examen du point 12 de l'ordre du jour, "Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquante-et-unième session du Sous-Comité juridique".

Adoption du rapport du Sous-Comité juridique

Document A/AC.105/C.2/L.284/Add.1

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Mesdames et Messieurs les délégués, je vous propose maintenant de continuer l'adoption du rapport du Sous-Comité juridique qui figure dans le document A/AC.105/C.2/L.284 ainsi que l'additif 1.

Je tiens à vous rappeler, Mesdames et Messieurs, qu'il y a certains paragraphes restés en suspens qui devront être réexaminés pour être adoptés.

Le secrétariat a préparé une liste de ces paragraphes pour examen suite à la demande qui avait été faite ce matin. Je vais demander au secrétariat de bien vouloir les afficher à l'écran. Je donne la parole au secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Nous attendons que le texte puisse être affiché à l'écran, que le système puisse être mis en marche pour afficher les paragraphes en question. En attendant, le secrétariat vous propose tout simplement de continuer l'examen de l'additif 1 puisqu'on n'a pas terminé ce matin. On finirait l'additif 1 et ensuite on reviendrait aux paragraphes restés en suspens. Voilà ce que je vous propose, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Très bien. Merci M. Hedman. Comme l'a dit M. Hedman, nous allons continuer l'examen pour adoption de l'additif 1. Il s'agit du document L.284/Add.1

Nous en étions restés au paragraphe 42, n'est-ce pas ? Je répète, document A/AC.105/C.2/L.284/Add.1, paragraphe 22. Est-ce que vous êtes saisis, Mesdames et Messieurs, de ce document ? Est-ce que vous avez tous un exemplaire de ce document sous les yeux ?

Paragraphe 22

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 22. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 23

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 23. Pas d'objections. *Le paragraphe 23 est adopté.*

Paragraphe 24

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Nous passons au paragraphe 24. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 25

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 25. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 26

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 26. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 27

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 27. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 28

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 28. Il n'y a pas d'objections. *Ce paragraphe est adopté.*

Paragraphe 29

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 29. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 30

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 30. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 31

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 31. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 32

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 32. Il n'y a pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 33

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 33. L'Iran, vous avez la parole.

M. [??] (République islamique d'Iran) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Pour ce qui est de ce paragraphe et également le paragraphe précédent, est-ce qu'il y a des résultats clairs que nous ayons obtenus ? Parce qu'on parle de mesures de réduction des débris spatiaux. Est-ce que l'on sait quels ont été les résultats des mesures adoptées ? Par exemple, au paragraphe 28, il est dit "Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que certains États appliquaient des mesures de réduction des débris spatiaux". Quel a été le résultat des mesures adoptées par certains États ? Je voudrais juste savoir si ces mesures ont eu un effet ou pas car il serait très utile d'être saisis du résultat et de l'impact de ces mesures pour des pays en développement qui envisagent ou qui sont en train d'adopter des mesures identiques. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie l'Iran. D'autres observations ? Il n'y a pas d'observations. *Adopté.*

Paragraphe 34

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 34. La République tchèque, vous avez la parole.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Dans ce paragraphe, on évoque le point 10 de l'ordre du jour, "Débat général sur les mécanismes nationaux concernant les mesures de réduction des débris spatiaux". Mais lors des débats sur ce point, j'ai présenté une proposition et un document de travail de la République tchèque et cela n'est pas indiqué ici dans ce paragraphe.

Au paragraphe 34, on parle également du document de travail mais il y a un élément qui n'est

pas indiqué ici. L'objectif est de transformer les Lignes directrices en un ensemble de principes qui devraient être adoptés par l'Assemblée générale. Donc, je pense que cette référence à l'Assemblée générale devrait être ajoutée ici à ce paragraphe. Je voudrais demander au secrétariat de confirmer ce que je suis en train de dire, parce que nous avons fait une proposition très claire dans le cadre du débat sur le point 10. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie la République tchèque pour ses observations. Le secrétariat, vous avez la parole.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Le délégué de la République tchèque a tout à fait raison. Effectivement, le délégué de la République tchèque a fait une proposition au titre du point 10 de l'ordre du jour, mais il y a eu débat sur cette proposition dans le cadre du point 12.

En rédigeant le rapport, le secrétariat était tout à fait conscient de cette proposition et nous avons également tenu compte du fait qu'il fallait respecter certains principes en matière de rédaction. Si nous nous référons ici à une proposition, il faut une référence très claire avec la cote du document. Nous avons pensé qu'il était très important de parler également du débat qui avait eu lieu sur cette proposition. Dans la partie du rapport qui sera adoptée demain qui porte sur le point 12 de l'ordre du jour, nous avons sept paragraphes concernant ce sujet, sept paragraphes qui portent sur la proposition qui a été faite.

Il faudrait que le secrétariat essaie de voir s'il est possible d'avoir une référence croisée. Peut-être que l'on pourrait dire, "en ce sens, sur cette question, une proposition a été présentée telle qu'indiquée dans le paragraphe", et on citerait le paragraphe, et de cette façon le lecteur saura exactement ce qu'il en est. Nous verrons s'il est véritablement nécessaire d'avoir une référence croisée.

Ce que je propose c'est de revenir sur ce point un petit peu plus tard. Mais je voulais juste rappeler ici que nous sommes tout à fait d'accord avec la référence à cette proposition et on peut tout à fait prévoir une référence croisée.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : La République tchèque.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Au nom de ma délégation, je voudrais dire que mon objectif n'est pas de rendre beaucoup plus difficile la tâche du secrétariat. Je comprends tout à fait les raisons pratiques qui viennent d'être énoncées par le secrétariat. Mais j'ai présenté une

proposition et après la présentation de cette proposition il y a eu débat au titre du point 10. Alors il faudrait peut-être l'indiquer. Et je pense que le véritable débat a eu lieu lorsque nous avons examiné le point 10 de l'ordre du jour et non pas lorsque nous avons examiné le point 12.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie la République tchèque. Le secrétariat, vous avez la parole.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Le secrétariat s'en remet à l'avis des différentes délégations. On pourrait déplacer tous les paragraphes concernant l'introduction de nouvelles propositions et les mettre toutes à un même endroit, mais il ne faut pas perdre de vue la façon dont le rapport a été rédigé, parce que dans le cadre du point 12, effectivement on a discuté de nouvelles propositions, propositions qui avaient été présentées parfois au titre d'autres points de l'ordre du jour.

Je m'en remets par conséquent aux membres du Sous-Comité. Est-ce que vous souhaitez que tous les paragraphes relevant du paragraphe 10 soient placés dans cette section-ci du rapport ou est-ce que vous préférez qu'on les garde ici et avoir une référence croisée dans ce paragraphe-ci ou avoir une référence croisée au paragraphe relevant du point 12 ? Nous sommes prêts à faire ce que les délégations souhaitent que nous fassions.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le secrétariat. Les États-Unis, vous avez la parole.

M. S. MCDONALD (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, je crois me souvenir qu'il y a une proposition qui a été faite par la République tchèque et cette proposition a été présentée au titre de ce point-ci de l'ordre du jour. Cette proposition n'a pas été présentée pour qu'une décision soit arrêtée, mais c'était une proposition qui appelait un débat et cette proposition a été faite dans le cadre du point 10, et l'objectif n'était pas d'arrêter une décision.

Alors, il y a des délégations, effectivement, qui se sont exprimées sur la proposition lorsqu'elle a été présentée, mais ma délégation, par exemple, préférerait que les débats concernant cette proposition soient placés dans la section relevant du point 12, parce qu'on ne peut pas se mettre à déplacer les paragraphes dans le rapport car cela risquerait de poser problème et cela serait une surcharge de travail pour le secrétariat et n'engendrerait qu'une confusion supplémentaire.

Ma délégation souhaiterait par conséquent que le débat concernant cette proposition soit placé dans la section relevant du point 12.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie les États-Unis. D'autres observations ? Si la République tchèque en est d'accord, nous pouvons renvoyer cette question lorsque nous évoquerons le point 12. Je remercie la République tchèque. Le secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Il y a juste un élément sur lequel nous devons revenir. Il s'agit d'un point qui a été soulevé par la délégation tchèque. On ajouterait à la dernière ligne du paragraphe 34 les mots suivants : "Afin de faire de ces dernières un ensemble de principes qui seraient adoptés par l'Assemblée générale". Donc, on supprimerait la référence aux débris spatiaux à la dernière ligne du paragraphe 34 et on ajouterait une référence à l'Assemblée générale.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : La République tchèque.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Oui, effectivement. Je souhaitais que l'on ajoute une référence à l'Assemblée générale dans ce paragraphe 34. Mais pour le reste, je suis tout à fait d'accord avec vous. Effectivement, vous allez résumer les débats dans le cadre de la section relevant du point 12 de l'ordre du jour.

Mais je suis en train de relire mes notes, et après la présentation de ma proposition, il y a un certain nombre de pays qui sont intervenus, six, sept, huit, neuf, dix pays ont réagi à ma proposition au moment de l'échange de vues sur le point 12 de l'ordre du jour. Voilà ce que disent mes notes. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie la République tchèque pour ces informations. Donc le paragraphe 34 peut être adopté tel qu'amendé par le secrétariat ? Avez-vous des observations à faire ? Ce n'est pas le cas. *Ce paragraphe est donc adopté.*

Paragraphe 35

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 35. Il n'y a pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 36

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 36. Il n'y a pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 37

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 37. Il n'y a pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 38

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 38. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 39

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 39. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 40

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 40. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 41

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 41. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 42

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 42. Dernier paragraphe. Pas d'objections. *Adopté.* Le secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je voulais juste faire savoir aux différentes délégations que nous allons maintenant placer sur l'écran les différents paragraphes du document Add.1 sur lesquels nous devons encore arrêter une décision. Je vais également faire savoir aux différentes délégations que l'additif 2 est disponible dans toutes les langues et cet additif 2 vous sera distribué dès que nous en aurons terminé avec l'additif 1.

Dans l'additif 2 vous avez l'examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux, le renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial, et l'échange général d'informations sur les législations nationales. Donc, dès que nous en aurons terminé avec l'additif 1, nous allons distribuer l'additif 2, et vous disposerez d'un petit peu de temps pour étudier ce document avant de procéder à son examen.

La France, vous avez la parole.

M. L. SCOTTI (France) : Merci, Monsieur le Président. Excusez-moi d'intervenir à ce stade sur le paragraphe 9, "Échange d'informations sur les débris", mais si je ne me trompe, je ne vois pas apparaître le fait que la délégation française a fait

une présentation technique lundi après-midi de cette semaine concernant les débris spatiaux. Certes, cette présentation technique était à la fois sur les aspects immatriculation, mais je pense que le volet débris spatiaux était la grosse partie de la présentation. Donc, il me semble ne pas avoir vu apparaître le fait que la délégation française avait fait une présentation technique. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Le secrétariat, vous avez la parole.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais remercier la délégation française pour cette observation. Dans l'additif 2 dont je viens de parler, vous verrez au paragraphe 35 que vous n'avez pas encore sous les yeux, au paragraphe 35 de ce document, nous parlons de deux présentations techniques, la présentation évoquée par la France, du Centre national d'études spatiales et la présentation technique du représentant des États-Unis. Si vous le souhaitez, nous pouvons déplacer ce paragraphe car nous ne savions pas si placer cette référence au titre du point 10 ou au titre du point 12. Mais au moment d'examiner l'additif 2, nous verrons s'il faut déplacer ce paragraphe ou pas, mais cette référence existe dans le rapport. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le secrétariat. La République tchèque.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais revenir au paragraphe 37. Il est dit "L'avis a été exprimé". Quel est l'objectif de cet avis ? Il est dit "L'avis a été exprimé qu'il fallait éviter les chevauchements entre les travaux du Sous-Comité scientifique et technique et de son groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales d'une part, et ceux du Sous-Comité juridique d'autre part".

Je n'arrive pas tout à fait à comprendre ce que signifie ce paragraphe. Quel est l'objectif de cet avis ? Est-ce que cela signifie qu'il pourrait y avoir chevauchement entre les différents Sous-Comités ? Qu'est-ce que cela signifie exactement ? Parce que le groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales a un mandat différent, va s'occuper de questions différentes et notre proposition avait également un tout autre objectif. Chaque délégation a le droit d'énoncer sa position mais je m'interroge sur la raison de cet avis qui a été exprimé.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie la République tchèque. D'autres observations ? Y a-t-il d'autres délégations

qui souhaitent faire des observations et réagir à ce qui a été dit par la République tchèque ? Ce n'est pas le cas. Je vous remercie. Je remercie la République tchèque pour toutes ces observations et pour la question qui a été posée mais il n'y a pas de réactions à votre question.

Est-ce que le secrétariat peut maintenant placer sur l'écran les paragraphes dont nous devons encore discuter ?

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs les délégués, nous passons à la première partie du rapport L.284, et vous avez ici sur l'écran le paragraphe 14 et vous pouvez voir les modifications qui ont été apportées à ce paragraphe.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci au secrétariat. Y a-t-il d'autres délégations désirant faire des observations sur ces paragraphes ? La République tchèque, allez-y, qui sera suivie par la Fédération de Russie. La République tchèque.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Je pense qu'il y a un élément qui fait défaut dans le texte qui est affiché. Les commémorations en 2011, le cinquantième anniversaire du premier vol habité et le cinquantième anniversaire du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Le Comité permanent sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a été mis en place deux ans avant en 1959. En 2011, c'était la première session de ce Comité. Donc, il faudrait dire "et le cinquantième anniversaire de la première session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique". Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci au représentant de la République tchèque, merci M. Kopal, merci pour ces observations. L'orateur suivant sur ma liste, la représentante de la Fédération de Russie. Monsieur, pardon.

M. V. Y. TITUSHKIN (Fédération de Russie) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Petite correction, Monsieur le Président, dans la même phrase qui a été mentionnée par le représentant de la République tchèque. Je voulais proposer ce qu'il a proposé et ensuite, nous voudrions parler du premier vol habité, un petit peu en droite ligne de ce qui a été dit par le délégué de la République tchèque sur la première session. Je vous remercie. Parce que c'est la première fois qu'on a pu organiser un vol habité. Voilà, je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci au représentant de la Fédération de Russie. Y a-t-il d'autres observations sur ce paragraphe 14 ? Pas d'objections ? Très bien. *Adopté.*

Paragraphe suivant, la Chine.

Mme K. PAN (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Pour ce qui est de ce paragraphe, si je ne m'abuse, 1959 c'est peut-être uniquement le Comité ad hoc sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et ce n'est que deux ans après, mais corrigez-moi si je me trompe, que ce Comité ad hoc est devenu le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Je ne sais pas si vous voulez véritablement parler de première session comme l'a proposé le représentant de la République tchèque. Mais là encore, comme je l'ai dit, je ne suis pas infaillible et vous pourrez confirmer cela, j'en suis sûre au niveau du secrétariat. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie. Merci à la Chine. La parole va à la République tchèque et ensuite je donnerai la parole au Président du CUPEA. M. Kopal.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je ne vais pas non plus prolonger artificiellement ce débat en achoppant sur des questions de détail. Le Comité ad hoc a été mis en place, je crois, en 1958 et ce n'est qu'un an après que le Sous-Comité, en 1959, le Sous-Comité est devenu permanent, et deux ans plus tard a été adoptée la résolution 17/21, et en 1972 a eu lieu la première session des deux Sous-Comités. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Je remercie le représentant de la République tchèque pour ses observations et je donne maintenant la parole au Président du CUPEA.

M. D. D. PRUNARIU (Roumanie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je vous remercie. Je tiens à confirmer tout simplement ce qui vient d'être dit par le représentant de la République tchèque. Je suis tout à fait d'accord avec la nouvelle formulation dont nous sommes saisis, le premier vol habité et la première session du Comité. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Très bien. Merci au Président du CUPEA. Je vois que le secrétariat veut la parole. M. Hedman, s'il vous plaît.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, vous vous en souviendrez, Mesdames et Messieurs, au CUPEA en 2010 lorsque le Comité s'est réuni et nous avons abordé les préparatifs des manifestations cette année au mois de juin, on avait utilisé le mot anniversaire ou célébration, on avait parlé de l'anniversaire de la première réunion organisationnelle du Comité permanent. Celle-ci a eu lieu en novembre 1961 si je ne m'abuse. Nous célébrons la première réunion organisationnelle, pourquoi ? Parce que celle-ci a facilité l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 17/21 un petit peu plus tard la même année. L'Assemblée générale en 2010 dans sa résolution 65/97, dans son dernier paragraphe, l'Assemblée générale fait référence aux deux anniversaires, aux deux commémorations devant avoir lieu cette année.

Donc, on a adopté une formulation plus générale, le cinquantième anniversaire du 1^{er} vol habité et le cinquantième anniversaire de la première session du Comité.

Bien sûr, il incombera aux délégations de décider ce que l'on va dire dans ce paragraphe. Est-ce qu'on va dire le cinquantième anniversaire du 1^{er} vol habité, là je pense qu'il n'y a aucun problème ? Est-ce que l'on va parler du cinquantième anniversaire de la première session du Comité ? Nous devrions, si on voulait vraiment faire justice aux événements, utiliser la formulation dont je vous ai parlé, donc célébrer le cinquantième anniversaire de la première réunion organisationnelle du Comité, etc. C'est à vous de décider si l'on dit le cinquantième anniversaire de la première session du CUPEA, à savoir le Comité permanent, ou si nous faisons justice à l'histoire et nous parlons de la première réunion organisationnelle du Comité. C'est à vous d'en décider, je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie M. Hedman. Merci pour ces précisions. Y a-t-il d'autres délégations désirant se prononcer sur ce paragraphe ? Les États-Unis, allez-y.

M. S. MCDONALD (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, je pense qu'on devrait s'en tenir à ce qui a été dit et ce qu'on a utilisé jusqu'à présent, ce qu'on a utilisé dans nos rapports, notamment les rapports du COPUOS, du Comité. Première réunion organisationnelle du Comité, c'est un niveau de détail qui, je ne crois pas, soit très utile ici, il ne correspond pas vraiment au message que l'on veut faire passer. On fait référence ici aux commémorations qui auront lieu. Je ne pense pas que le Sous-Comité doive décider ou soit celui qui

doit décider si l'on va parler de la première réunion organisationnelle. Je pense que l'on doit s'en tenir à ce qu'on a utilisé dans les rapports précédents pour décrire ces événements et ces commémorations qui auront lieu cette année. Donc je vous propose de parler de la première session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et on laisserait tomber la réunion organisationnelle. Voilà, je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci au représentant des États-Unis. Merci pour vos observations. Y a-t-il d'autres délégations désirant s'exprimer ? Non. S'il n'y a pas d'autres observations, s'il n'y a pas d'objections, peut-on adopter ce paragraphe ? Oui. Très bien. *Adopté.*

Paragraphe 22

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe suivant. Je vous invite à le lire et ensuite à vous prononcer.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. J'étais en train de regarder le paragraphe 22. Si je ne m'abuse, il s'agit d'un paragraphe qui a été proposé par le Venezuela. C'est bien cela. Merci, Monsieur le Président. S'il n'y a pas d'objections, *ce paragraphe est adopté.*

Paragraphe 29

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe suivant.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Paragraphe suivant, paragraphe 29. Il s'agit d'un paragraphe qui porte sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace. Nous sommes saisis d'une proposition de la République tchèque visant à refléter, lorsque l'on parlait du paragraphe 31, de refléter l'état de ces traités au niveau de ces organisations internationales intergouvernementales. Le secrétariat a examiné le paragraphe 31 et a une suggestion à vous faire. Nous vous proposons d'inclure cette information dans le paragraphe 29 étant donné que le paragraphe 29 revient sur les différents traités et indique le nombre d'États parties et d'autres États signataires.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie. Y a-t-il d'autres observations sur ces paragraphes ? Non. S'il n'y a pas d'objections, je vous propose de les adopter.

Paragraphe 37

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe suivant, s'il vous plaît. Le secrétariat, s'il vous plaît.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Nous passons maintenant au paragraphe 37, dans cette même partie du document, certaines délégations ont proposé des modifications à ce paragraphe.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Très bien. Merci au secrétariat. Y a-t-il d'autres observations sur ce paragraphe 37 ? Il n'y a pas d'objections. *Ce paragraphe peut donc être adopté.*

Paragraphe 17

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe suivant s'il vous plaît. Le secrétariat, s'il vous plaît.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Nous passons maintenant à l'additif 1. Il s'agit du document L.284/Add.1, paragraphe 17. Une observation a été faite par le représentant de la République tchèque. L'objectif était de mettre le libellé en conformité avec ce qui est dit dans le Traité, notamment à l'Article 2. Le secrétariat a essayé de reprendre les éléments mentionnés par les délégations dont l'opinion est reflétée ici et l'Article 2 du Traité. Il s'agit du paragraphe 17 dont vous êtes saisis.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Y a-t-il des observations sur ce paragraphe ? S'il n'y a pas d'objections, *ce paragraphe 17 est adopté.*

Paragraphe suivant, s'il vous plaît. C'est terminé, c'est tout, il n'y a plus de paragraphe ?

Document A/AC.105/C.2/L.284 Add.2

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs, le secrétariat vient de m'informer que le document L.284/Add.2 est à disposition dans toutes les langues de l'Organisation. La question que je vous pose est de savoir si vous disposez tous d'un exemplaire de ce rapport. Si ce n'est pas le cas, veuillez le distribuer. Je vois que c'est en train d'être fait. Le secrétariat veut la parole. Allez-y.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. L'additif 2 est en train de vous être distribué dans la salle et le secrétariat propose de vous donner 15 minutes pour le lire et l'examiner avant que l'on procède à son adoption paragraphe par paragraphe.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci au secrétariat. Je vous donne 15 minutes pour examiner ce texte et ensuite,

comme l'a dit le secrétariat, nous procéderons à une adoption paragraphe par paragraphe.

*La séance est suspendue à 16 h 17 ;
elle est reprise à 16 h 35.*

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs les délégués, nous allons reprendre nos travaux et nous passons à l'examen du document A/AC.105/C.2/L.284/Add.2.

Paragraphe premier

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe premier. Il n'y a pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 2

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 2. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 3

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 3. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 4

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 4. L'Afrique du sud.

M. K. GORRINGE (Afrique du sud) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Mon observation n'est pas une observation de fond mais porte plutôt sur la forme. Deuxième ligne avant la fin. Cette phrase est un petit peu trop longue, donc il faudrait mettre un point quelque part et commencer une nouvelle phrase qui commencerait par "Le Comité a également convenu". Donc, il faudrait mettre un point, tout simplement à la phrase qui commence par "A cet égard", on mettrait un point quelque part. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie. Des observations ? Le Canada, vous avez la parole.

M. C. SCHMEICHEL (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. J'ai participé aux négociations du protocole et je suggère par conséquent une modification à la fin du paragraphe 4, "ainsi que d'autres solutions relatives aux mesures en cas d'inexécution". En fait, il faut, dans la version anglaise, mettre [??] au singulier. Cette modification ne concerne pas la version française.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : D'autres observations ? Le Brésil.

M. F. FLORES PINTO (Brésil) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais revenir au paragraphe premier et je souhaiterais poser une question. Il y a

une virgule "en tant que thèmes de discussion distincts". Alors pourquoi est-ce que l'on parle ici de "thèmes de discussion" au lieu de parler de "points de l'ordre du jour" ?

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie. Le secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Vous avez tout à fait raison. Effectivement, il y a trois façons dont nous pouvons parler des différents points de l'ordre du jour. Donc, nous avons les points réguliers, les sujets de discussion et nous avons les thèmes de discussion. Donc, il s'agit d'une terminologie que nous utilisons régulièrement dans le cadre du Sous-Comité. Donc, il n'y a pas eu de modification. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Nous avons le paragraphe 4. Nous mettons un point comme cela a été suggéré par le Canada. D'autres observations ? La République tchèque.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Donc, on va mettre un point après "purposes" dans la version anglaise et après au lieu de "It" on mettrait "Le Comité". C'est bien cela ?

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Le secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. C'est exactement ça. Donc, on mettrait un point après "purposes", "d'une nouvelle règle sur le service public, d'une règle précisant les critères d'identification des biens spatiaux à des fins d'immatriculation". Donc dans la version anglaise on mettrait un point et la phrase commencerait par "Le Comité de l'UNIDROIT". Cette modification ne concerne que la version anglaise, en français on pourrait continuer "ainsi que d'autres solutions relatives aux mesures en cas d'inexécution", et on mettrait dans la version anglaise [??] au singulier.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : D'autres observations ?

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Donc on met bien [??] au singulier.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie. D'autres observations ? *Adopté.*

Paragraphe 5

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 5. L'Afrique du sud.

M. K. GORRINGE (Afrique du sud) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais revenir sur l'utilisation de la terminologie. Au paragraphe 5 on parle d'avant-projet de protocole, tandis que dans le reste du paragraphe on parle parfois du protocole futur, du projet de protocole. Donc de quoi s'agit-il exactement ? Je pense qu'il faudrait utiliser la même expression dans tout le texte. Je vous remercie. Est-ce que l'on pourrait parler tout simplement du futur protocole ?

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie l'Afrique du sud pour cette excellente observation. D'autres observations ? La République tchèque.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Il faut parler d'avant-projet de protocole parce que c'est la terminologie qui a été convenue par le Comité d'experts et il n'y a pas eu de conférence diplomatique pour approuver ce projet de protocole. Donc, il faudrait parler d'avant-projet de protocole.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : D'autres observations ? Donc nous pouvons accepter ce paragraphe avec les observations de la République tchèque. L'Afrique du sud, vous êtes d'accord ?

M. K. GORRINGE (Afrique du sud) [*interprétation de l'anglais*] : Donc, qu'est-ce que l'on a décidé exactement ? Quelle est l'expression que nous allons utiliser ?

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Le secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Au paragraphe 5, nous énonçons un fait, "Le Sous-Comité a noté que", donc là on parle d'avant-projet de protocole. Dans les paragraphes qui suivent, nous parlons de ce qui a été dit par les différentes délégations, et les différentes délégations ont parlé du futur protocole. Donc, on ne parle pas exactement de la même chose. Donc, on parle du futur protocole, du protocole lorsqu'il sera adopté. Donc, ce n'est pas tout à fait la même chose. Si l'on parle d'avant-projet de protocole dans tout le texte, il faudra à ce moment-là bien expliquer que l'on parle de ce qui a été dit par les délégations et il faudra parler du futur avant-projet de protocole. Donc, on ne parle pas tout à fait de la même chose. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le secrétariat. D'autres observations ? La République tchèque.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Lorsque j'ai parlé

d'avant-projet de protocole, il s'agissait uniquement que du paragraphe 5.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : D'autres observations ? L'Espagne.

M. S. ANTÓN ZUZUNEGUI (Espagne) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais attirer l'attention des différentes délégations sur une petite erreur de grammaire dans la traduction en espagnol. En espagnol, on parle du "Conseil" et on parle de sa 90^e session qui se tiendra à Rome. Dans la version espagnole, il faudrait utiliser le futur parce que cette session n'a pas encore eu lieu alors qu'on utilise le passé. Donc il s'agit d'une modification qui ne concerne que la version espagnole.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie l'Espagne pour cette observation. D'autres observations ? *Ce paragraphe est donc adopté.*

Paragraphe 6

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 6. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 7

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 7. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 8

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 8. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 9

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 9. La Chine.

M. L. HE (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Pour ce qui est de ce paragraphe 9, il reflète ce qui a été dit par ma délégation dans le cadre de ce point de l'ordre du jour et ce paragraphe ne reflète pas exactement ce que nous avons dit dans notre déclaration. La version chinoise que nous avons sous les yeux n'est pas tout à fait satisfaisante. Nous souhaiterions par conséquent suggérer un nouveau libellé pour ce paragraphe. Ce paragraphe se lirait comme suit, et je vais donner lecture en anglais :

"Le point de vue a été exprimé que le texte du projet de protocole préservait un bon équilibre entre la continuation du service public et les intérêts des créanciers et la nouvelle définition de biens spatiaux offrait une souplesse permettant de tenir compte des objets futurs et que les dispositions du paragraphe 3 de l'Article premier

permettraient d'améliorer l'application du projet de protocole.”

Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Est-ce que vous pouvez transmettre au secrétariat, le texte dont vous venez de donner lecture et cela sera inclus dans le texte ? D'autres observations ? La République tchèque.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Nous en sommes au paragraphe 8 ?

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Non, nous en sommes au paragraphe 9.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais faire une observation sur le paragraphe 8, à la fin du paragraphe 8, l'avant-dernière ligne, il faudrait parler du droit international privé et on supprimerait “régissant les transactions”, donc sur la question du droit privé. Personne n'a jamais parlé d'un droit régissant les transactions. Donc il faudrait parler du droit international privé. D'ailleurs, cet avant-projet de protocole est le premier instrument qui porte sur les questions de droit international privé.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie la République tchèque pour cette observation. *Le paragraphe 9 est adopté tel qu'amendé.*

Paragraphe 10

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 10. Il n'y a pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 11

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 11. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 12

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 12. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 13

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 13. Il n'y a pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 14

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 14. Pas d'objections. *Adopté.*

Nous passons au chapitre concernant le renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial.

Paragraphe 15

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 15. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 16

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 16. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 17, alinéas a), b), c), d), e), f)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 17. Nous avons plusieurs sous-paragraphe, a) b) c) d) e) f). La Colombie, vous avez la parole.

AMB. M. PADILLA DE LÉON (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Dans la version espagnole, au f) de la version espagnole, le f) est en anglais.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. D'autres observations ? *Adopté.*

Paragraphe 18

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 18. Il n'y a pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 19

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 19. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 20

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 20. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 21

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 21. Le Japon, vous avez la parole.

M. Y. TAKEUCHI (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais faire une proposition pour un paragraphe 20bis parce que ma délégation estime que plusieurs délégations ont parlé de l'importance de l'assistance financière pour le Concours Manfred Lachs de plaidoirie simulée. Donc, on pourrait ajouter un paragraphe 20bis qui se lirait comme suit. Je vais en donner lecture et après je présenterai le texte au secrétariat si les autres délégations sont d'accord avec ma proposition. Le paragraphe 20bis se lirait comme suit :

“Le Sous-Comité a noté que quelques délégations du COPUOS ont offert une assistance financière à de jeunes étudiants afin que ces derniers puissent participer au Concours de plaidoirie simulée Manfred Lachs qui se tient tous les ans lors de la réunion du Congrès astronautique international.”

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le Japon. Avez-vous des réactions à la proposition du Japon ? Est-ce que vous pouvez transmettre votre proposition écrite au secrétariat ? *Ce paragraphe 20bis est donc adopté.*

Paragraphe 21

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 21. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 22

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 22. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 23

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 23. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 24

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 24. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 25

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 25. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 26

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 26. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 27

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 27. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 28

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 28. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 29

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 29. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 30

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 30. Pas d'objections. *Adopté.*

X. Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique

Paragraphe 31

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Nous passons au X. Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Premier paragraphe, paragraphe 31. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 32

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 32. La Chine. Allez-y, Monsieur.

M. L. HE (Chine) [*interprétation du chinois*] : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation, au titre du point 11 de l'ordre du jour, a fait une déclaration, Monsieur le Président. Nous voudrions tout simplement vous le rappeler, le rappeler également au secrétariat, vous rappeler du fait que nous avons fait une déclaration au titre de ce point. C'est la raison pour laquelle nous voudrions qu'au paragraphe 32, dans la première phrase, on rajoute le nom de la Chine. On parle des représentants des pays X, Y, Z, il faudrait rajouter la Chine à cette liste. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Je remercie le représentant de la Chine pour sa déclaration. Le secrétariat rajoutera le nom de la Chine à la liste des pays. L'Espagne, vous avez demandé la parole. Allez-y, Monsieur.

M. S. ANTÓN ZUZUNEGUI (Espagne) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Nous avons exactement la même requête que la Chine à formuler. Le nom de l'Espagne n'est pas mentionné ici. Notre pays a également fait une déclaration au titre de ce point et notre nom n'est pas listé. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de l'Espagne pour sa déclaration. Le secrétariat rajoutera votre nom à cette liste également à ce paragraphe.

Y a-t-il d'autres délégations désirant s'exprimer sur ce paragraphe ? D'autres observations dans la salle ? Non. Pas d'objections. Le paragraphe est donc adopté.

Paragraphe 33

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 33. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 34, alinéas a), b), c), d) et e)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 34, alinéas a), b), c), d) et e). Pas d'objections. *Le paragraphe est donc adopté.*

Paragraphe 35, alinéas a) et b)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 34, alinéas a) et b). Les États-Unis, vous avez demandé la parole.

M. S. MCDONALD (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Oui, merci, Monsieur le Président. Alinéa b), paragraphe 35, nous voudrions proposer les modifications suivantes. Nous vous proposons de biffer "définition" et à sa place on dirait "*Federal Aviation Administration and delimitations*", "Administration fédérale de l'aviation et délimitations. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Le secrétariat a pris bonne note. Y a-t-il d'autres observations ? Non, pas d'objections. Bien, s'il n'y a pas d'objections, *nous adoptons le paragraphe 35.*

Paragraphe 36

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 36. Pas d'objections. *Le paragraphe est donc adopté.*

Paragraphe 37

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 37. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 38

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 38. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 39

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 39. Pas d'objections. Par conséquent, *le paragraphe est adopté.*

Paragraphe 40

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 40. Pas d'objections. Par conséquent, *le paragraphe 40 est donc adopté.*

Paragraphe 41

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 41. Pas d'objections. *Adopté.*

Je vois que la Chine a demandé la parole. Allez-y.

Mme K. PAN (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je me demandais si ce rapport est la version finale du rapport. Pour ce qui est du point 11, si je ne m'abuse, lors des débats au niveau du Sous-Comité lors de l'examen de ce point, il me semblait que la Présidente du groupe de travail sur le point 11 avait soulevé la question de savoir si on allait prolonger le mandat du groupe de travail pendant un an, mais je vois que cette question n'est pas reflétée, cette proposition n'est pas reflétée dans le rapport. Je me demandais si c'était la version finale de ce rapport et je me demandais comment le Sous-Comité allait traiter de la question et comment le Comité également allait traiter de la question. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci Madame. La parole va au secrétariat, M. Hedman.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Cette partie du rapport, la partie plénière concernant le point 11 a été envoyée aux services d'édition et de traduction avant la tenue de la réunion hier au niveau du groupe de travail. Cependant, je vous renvoie quand même, Mesdames et Messieurs, au paragraphe 33 dont vous êtes saisis. Il est dit que "Le Sous-Comité (...) a approuvé le rapport du groupe de travail qui figure dans l'annexe (...) du présent rapport."

Demain matin, le groupe de travail qui planchera sur le point 11 célébrera sa dernière réunion. L'objectif de cette réunion est d'adopter son rapport. À ce stade, il y aura un libellé clair ou des éléments de langage clairs dans lequel on dira que le groupe de travail a recommandé que son mandat soit prolongé d'un an pour couvrir la période l'année suivante. Nous n'avons rien mis en ce sens parce que la plénière adopte le rapport dans sa totalité, doit adopter le rapport du groupe de travail en plénière et ensuite adopter le rapport.

Mais si vous voulez que cet élément soit mentionné dans la partie plénière du rapport et que l'on dise ici que le Sous-Comité a décidé de prolonger ou de proroger le mandat du groupe de travail pour une année supplémentaire, jusqu'en 2012, nous pourrions soulever cette question après l'adoption du rapport du groupe de travail demain matin en plénière. Si vous le voulez, on peut tout à

fait le mentionner ici, mais j'ai tenu tout simplement à vous indiquer que le groupe de travail adoptera son rapport demain matin, le Sous-Comité l'adoptera également et dans le rapport du groupe de travail il y a des éléments de langage qui vont dans ce sens. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. La représentante de la Chine, allez-y, Madame.

Mme K. PAN (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je vous remercie, je remercie le secrétariat pour les explications fournies. Nous pouvons tout à fait attendre jusqu'à demain, jusqu'à ce que le rapport du groupe de travail soit examiné ici. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Très bien. Merci Madame. Merci pour ces observations. Y a-t-il d'autres observations ? Non. Très bien. Nous avons donc adopté la troisième partie du projet de rapport, l'additif 2.

Je vais maintenant lever la séance mais avant de ce faire, je voudrais vous informer, Mesdames et Messieurs, du programme de travail pour demain matin.

Nous reprendrons à 10 heures précises demain matin. À 10 heures, demain matin nous procéderons à l'adoption du rapport du groupe de travail sur le point 11 de l'ordre du jour, "Échange général d'informations sur les législations nationales". Nous continuerons ensuite l'adoption des parties restantes du rapport qui figurent dans l'additif 3. Il s'agit de l'additif 3 au document A/AC.105/C.2/L.284.

Le secrétariat a demandé la parole. Allez-y.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Tout simplement pour vous expliquer que demain matin, le groupe de travail sur le point 11 de l'ordre du jour célébrera sa dernière réunion, comme je l'ai dit tout à l'heure. L'objectif est d'adopter son rapport.

Pour ce qui est du dernier additif au L.284, l'additif 3, ce document vous sera présenté demain matin pour adoption. Vous trouverez dans celui-ci les deux derniers points de l'ordre du jour qui n'ont pas encore été traités : "Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace", le point 7 ; et le dernier point de l'ordre du jour, "Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquante et unième session du Sous-Comité juridique". Vous vous en souviendrez, au titre de ce point, nous avons également examiné les questions organisationnelles et d'autres questions également.

Merci, Monsieur le Président. C'est le dernier point important, c'est la dernière partie du rapport, l'additif 3. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci pour cette communication, le secrétariat. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce programme de travail que je vous ai proposé vous demain ? Non. Cela ne semble pas être le cas. La séance est levée. Nous reprendrons demain matin à 10 heures.

La séance est levée à 17 h 19.